

3142 Physiothérapeutes

Les physiothérapeutes évaluent l'état des patients et planifient et exécutent des programmes de traitement individuels pour maintenir, améliorer ou rétablir le bien-être physique des patients, soulager leur douleur et prévenir leur incapacité physique. Les physiothérapeutes travaillent dans des centres hospitaliers, des cliniques, en milieu industriel, dans des organismes sportifs, des centres de réadaptation, des centres de soins de longue durée ou des cabinets privés.

Exemples d'appellations d'emploi

- coordonnateur/coordonnatrice clinique en physiothérapie
- physiothérapeute
- physiothérapeute – Forces armées
- physiothérapeute agréé/physiothérapeute agréée
- physiothérapeute chercheur/physiothérapeute chercheuse
- physiothérapeute clinicien/physiothérapeute clinicienne
- physiothérapeute consultant/physiothérapeute consultante
- physiothérapeute gestionnaire
- superviseur/superviseure en physiothérapie
- thérapeute en réadaptation physique

Fonctions principales

Les physiothérapeutes exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- évaluer les capacités physiques du patient au moyen de procédés d'évaluation tels que les tests de capacité fonctionnelle;
- fixer des objectifs de traitement avec le patient, en fonction des diagnostics physiques;
- élaborer et mettre en oeuvre des programmes de physiothérapie qui comportent des exercices de thérapie, des manipulations, de massage, de l'éducation, l'utilisation de matériel d'électrothérapie et d'autre matériel mécanique et l'hydrothérapie;
- évaluer l'efficacité des plans de traitement et les modifier en conséquence;
- communiquer avec le médecin du patient et d'autres professionnels de la santé au sujet des difficultés qu'éprouve le patient, de ses besoins et de ses progrès;
- tenir des dossiers cliniques et statistiques et consulter d'autres professionnels de la santé;
- élaborer et exécuter des programmes pour promouvoir la santé des patients, des employés et de la collectivité;
- effectuer, si nécessaire, des recherches en physiothérapie;
- fournir, au besoin, des services de consultation et d'éducation.
- Les physiothérapeutes peuvent exercer leur profession dans des domaines cliniques tels que la neurologie, l'oncologie, la rhumatologie, l'orthopédie, l'obstétrique, la pédiatrie, la gériatrie, ou dans le traitement physique des patients

qui souffrent d'affections cardiovasculaires et cardiopulmonaires, de brûlures ou de blessures sportives ou encore dans le domaine de l'ergonomie.

Conditions d'accès à la profession

- Un diplôme universitaire en physiothérapie ainsi qu'un stage pratique supervisé sont exigés.
- Un permis d'exercice délivré par un organisme de réglementation est exigé dans toutes les provinces pour les physiothérapeutes.
- La réussite de l'examen national de physiothérapie, administré par l'Alliance of Physiotherapy Regulatory Boards, peut être exigée.

Renseignements supplémentaires

- L'expérience et une formation complémentaire permettent aux physiothérapeutes d'accéder à des postes de direction, par exemple celui de directeur des services de physiothérapie.

Appellations à ne pas confondre

- Directeur/directrice du service de physiothérapie (voir [0311](#) *Directeurs/directrices des soins de santé*)
- Technicien/technicienne en rééducation physique (voir [3235](#) *Autre personnel technique en thérapie et en diagnostic*)